



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 2 avril 2024

Dossier n° : AE 24.0133

Demandeur : GAEC G5M

Date d'enregistrement de la demande : 08/03/24

Date limite de candidature : 08/06/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/07/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ANGLARDS-DE-SALERS	24,98	GOURDAIN J-François	Section AS 57,
ARNAC	3,69	GOURDAIN J-François	Section F 102,103,104,105,106,
LE FAU	47,76	GOURDAIN J-François	Section AC 70,71,72, Section AE 1,8,9,41,42, Section AD 44, Section AE 265,268,
FONTANGES	19,09	GOURDAIN J-François	Section C 93,94,101,102,187,189, 190,194,219,
NIEUDAN	58,43	GOURDAIN J-François	Section A 37,38,45,49,64,65,69,273,506, 507, Section B 117,120,123,124,132,174,412,41 4,415,
SAINT-SANTIN-CANTALES	26,11	GOURDAIN J-François	Section D 202, Section L 156,215,216,
SAINT-BONNET-DE-SALERS	71,25	ANDRIEU Philippe	Section G 24,26,27,28,180,182, Section ZI 8,
NIEUDAN	25,72	FUMEAU Jacques	Section A 72,74,76,77,79,80, 81,82,83,84,85,194,195,197, 341

NIEUDAN	53,38	GOURDAIN Bernard	Section A 4,5,6,7,8,48,50,66, 266,267,268,269,270,271,498 502,504,505,508,
SAINT-SANTIN-CANTALES	68,82	GOURDAIN Bernard	Section H 183,184,986,988,996, Section AB 216, Section G 409,410,614, Section H 48,49,50,51,52,54,56, 57,59,61,62,63,66,67,70,71,73, 165,166,169,170,175,185, 186,187,188,189,190,191,192, 198,238,239,240,241,242, 243,244,985,987,991,992,995 ,997,998,999,1000,1001
SAINT-VICTOR	6,4	GOURDAIN Bernard	Section B 1,2, Section A 32,
NIEUDAN	9,22	LECOMTE Patrick	Section A 9,23,503,517,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière